

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE JEAN ZAY

MONTREUIL JUIGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 NOVEMBRE 2023**

Année scolaire : 2023-2024

Quorum : 16

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 23

Date de convocation : 22/09/23

Nombre d'absents excusés : 7

Présidence de : Mme CLOUET Martine

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2023

1. Fonctionnement du conseil d'administration

- 1.1 Installation du conseil et des commissions
- 1.2 Commission Permanente
- 1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration

2. Contenu et organisation de l'action éducatrice

- 2.1. Répartition des IMP pour vote
- 2.2. Actions de prévention du harcèlement scolaire et protocole pHARe

3. Fonctionnement du collège

- 3.1. Financement des projets pédagogiques 2023-2024
- 3.2. Charte des voyages scolaires
- 3.3. Acceptation de dons et legs du FSE pour le financement des projets pédagogiques 2023-2024
- 3.4. Contrats et conventions : Renouvellement des contrats en cours pour 2024
- 3.5. Signature du marché alimentaire 2024 : épicerie et surgelés
- 3.6. Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement 2023-2024
- 3.7. Taux de participation aux charges communes 2024
- 3.8. Tarifs 2024
- 3.9. Changement de prestataire pour le traitement des bio-déchets

4. Actes budgétaires et financiers

- 4.1. Budget 2024

Questions diverses

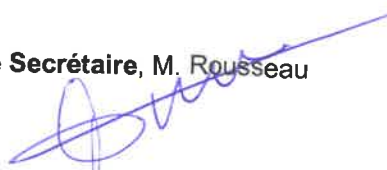
Signatures

Le Président, Mme CLOUET



A circular official stamp of the Collège Jean Zay Montreuil-Juigne is partially visible behind the signature.

Le Secrétaire, M. Rousseau



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - 27 NOVEMBRE 2023

Le quorum est atteint – 23 présents
La séance est ouverte à 18h05

Le secrétariat de séance est assuré par M. Rousseau.

Adoption du PV du 2 octobre 2023

Vote : 0 contre 1 abstention 22 pour.

RUBRIQUE I. CONTENU ET ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

1.1. Installation du conseil et des commissions

Le conseil et les commissions sont installés suite à un vote à l'unanimité.

1.2. Commission Permanente

En application du décret du 21 décembre 2020 Mme Clouet propose aux membres de ne pas réunir la commission permanente, que le CA conserve toutes les compétences et de ne pas lui déléguer de compétences.

Vote : 0 contre 5 abstentions 18 pour

1.3. Règlement intérieur du conseil d'administration

Après un court échange, Mme Clouet soumet au vote le règlement intérieur du CA.
Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

1.4. Répartition des IMP pour vote

Questionnement sur la rémunération (moyens et montant) du Parcours Avenir qui n'apparaît pas dans les IMP contrairement à tous les autres Parcours : Mme Clouet répond que les référents de ce parcours sont rémunérés d'une autre manière.

Question sur pourquoi le Parcours culturel est plus rémunéré que les autres : Mme Clouet répond que la charge de travail est plus importante car il y a plus d'actions et que cette rémunération implique également le suivi de la plateforme Adage. Les référents culture sont 2, ce qui explique aussi la rémunération plus importante.

Vote ; 0 contre 13 abstentions 10 pour

1.5. Actions de prévention du harcèlement scolaire et protocole PHARe

M. Blot présente les projets et les différentes actions menées dans le cadre de la prévention du harcèlement au collège et rappelle l'implication des personnels et des élèves.

M. Blot indique qu'il ressort du questionnaire national sur le harcèlement qu'environ 4500 réponses sur 5500 possibles sont du type « jamais », ce qui est plutôt rassurant pour notre établissement. Il faut par contre être très vigilant concernant les autres réponses et les élèves concernés.

M. Lucas questionne le manque de reconnaissance institutionnel envers les acteurs engagés dans le dispositif PHARe. En effet, cela demande beaucoup d'investissement pour pas ou peu de rémunération. Il pointe aussi le fait qu'on demande aux personnels engagés de former leurs collègues, ce qui pose des questions de compétences et de légitimité. Enfin, on demande aux acteurs de se former sur leur temps libre ou congés.

RUBRIQUE II. FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

2.1. Financement des projets pédagogiques 2023-2024

Mme Tijou présente le coût individuel de chacun des trois voyages scolaires présentés et souligne l'aide financière apportée aux familles par le FSE.

Les représentants enseignants remercient chaleureusement le FSE pour son investissement auprès des élèves

La part à la charge de la famille pour chaque voyage scolaire est votée comme suit :

Séjour en Espagne : le coût famille sera de 511.38€

Vote : Pour : 23 adopté à l'unanimité

Séjour au Royaume-Uni : le coût famille sera de 424.63€

Vote : Pour : 23 adopté à l'unanimité

Séjour à Kamen dans le cadre de l'échange : le coût famille sera de 272.52€

Vote : Pour : 23 adopté à l'unanimité

Séjour en Provence : le coût famille sera de 281.00€

Vote : Pour : 23 adopté à l'unanimité

Mme Cadot demande des précisions sur le fonctionnement du fonds social et sur la répartition des aides. Mme Clouet et Mme Tijou précisent tout cela. Une commission « fonds social » va se réunir avant les vacances de Noël. En avril, avec le compte financier un état des dépenses du fonds social sera présenté au conseil.

2.2. Charte des voyages scolaires

Mme Tijou présente les objectifs et le contenu de la charte.

Mme Hacquet intervient pour demander à ce que soit inscrit dans l'échéancier la consultation de l'infirmière pour transmission des PAI au moins 15 jours avant la date de la sortie ou du départ du voyage.

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adoptée à l'unanimité.

2.3. Acceptation de dons et legs du FSE pour le financement des projets pédagogiques

Après présentation et explication par Mme Tijou,

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adoptée à l'unanimité..

2.4. Contrats et conventions : Renouvellement des contrats en cours pour 2024

Mme Tijou présente les contrats proposés pour le renouvellement et celui qui n'est pas proposé à la reconduction.

Mme Tijou rappelle que le photocopieur administratif va être changé car il a plus de 5 ans.

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

2.5. Signature du marché alimentaire 2024 : épicerie et surgelés

Après présentation et explication par Mme Tijou,

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adoptée à l'unanimité.

2.6. Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement 2023-2024

Après présentation et explication par Mme Tijou,

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité..

2.7. Taux de participation aux charges communes 2024

Après présentation et explication par Mme Tijou,

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

2.8. Tarifs 2024

Après présentation et explication par Mme Tijou,

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

2.9. Changement de prestataire pour le traitement des bio-déchets

Le changement de prestataire pour le traitement des bio-déchets est proposé au vote des membres du CA. Après présentation et explication des motivations pour changer de prestataire par Mme Tijou,

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE III. ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

3.1. Budget 2024

Mme Tijou présente le budget pour l'exercice 2024. La subvention du Conseil Départemental est en augmentation de 29422.00€ Il est à noter que la part liée à l'électricité a augmenté de 55 %. La part du budget allouée aux activités pédagogiques de l'élève reste identique à l'année 2023. Un prélèvement sur fonds de réserve de 9619.16€ est proposé au vote des membres du CA. Il correspond à une opération d'investissements de 4300.00€ et une insuffisance d'auto-financement de 5319.16€ sur le budget 2024.

Prélèvement sur fonds de réserve :

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

Budget 2024 :

Vote ; 0 contre 0 abstention 23 pour adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des personnels enseignants ont adressé à Mme Clouet trois questions qui portent sur la mise en œuvre des Pacte :

- le nombre de Pacte engagés ;
- la répartition des Pacte engagés ;
- l'impact des Pacte sur la DGH et les HSE pour l'an prochain.

Mme Clouet a rappelé ce qu'étaient les Pacte pour les représentants de parents et elle a énuméré les différentes missions possibles dans ce cadre. Elle a ensuite dit qu'elle n'avait aucune obligation de rendre compte au CA sur le nombre et la répartition des Pacte engagés, et qu'elle ne le ferait pas afin de protéger certains personnels et de ne pas rajouter des tensions.

Les représentants enseignants ont insisté pour au moins obtenir un chiffre global, précisant qu'aucun nom de collègues engagés dans les Pacte n'était demandé et qu'une non-réponse à cette question ne ferait que rendre tabou ce sujet. Malgré ces remarques, Mme Clouet maintient sa position et ne donne aucun chiffre.

Concernant la DGH, Mme Clouet explique que les Pacte n'auront pas d'impact car les moyens octroyés, dont les heures postes, sont liés à la structure de l'établissement (nombre de classes et d'élèves).

Actuellement les enveloppes Pacte, IMP et HSE coexistent. Il est possible que, l'année prochaine, les Pactes aient une incidence sur les enveloppes HSE de remplacement et devoirs faits et éventuellement sur l'enveloppe IMP. Mais des missions rémunérées en IMP sont statutaires ou fléchées (coordo EPS, RUPN, référent devoirs faits, référent culture) et n'entrent pas dans le cadre actuel des Pacte.

Pas de certitude sur ce point cependant car Mme Clouet n'a pas plus d'information de la part des services compétents.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 20h10

Le Président

Mme CLOUET

Le secrétaire de séance

M. Rousseau

